

Concours de petites librairies libres «prenez un livre, donnez un livre»

Concours organisé par la commune de Sainte Enemie.
Ouvert à tous

1 – OBJET DU CONCOURS :

Afin de donner une seconde vie aux nombreux ouvrages (livres, B.D. Magazines...) généreusement donnés pour la future bibliothèque du village mais inutilisable dans cette dernière, la mairie souhaite que de petites librairies soient implantées dans divers lieux de la commune. Ces petites librairies seront des cabanes d'accès **libre**. Voir conditions d'utilisations plus bas.

2 – LE PRINCIPE :

Construire une petite cabane **résistante aux intempéries** pouvant contenir un certains nombre d'ouvrages papier. Les cabanes seront installées en divers lieux de rencontre sur la commune, par exemple près d'un banc ou d'une aire de pique-nique.

3 – MODALITÉS :

Toute personne peut construire une cabane et en faire don à la commune afin que la dite cabane soit installée dans un lieu choisi par le jury.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, une autorisation des parents sera demandée.

Le concepteur (ou l'association) fera **don** de la cabane à la commune afin que celle-ci puisse en disposer librement.

Le nom du concepteur (ou de l'association) pourra être inscrit sur la cabane. Celle ci pourra être baptisée par son concepteur.

En faisant don de la cabane à la commune, son concepteur s'engage à renoncer à tout droit sur celle-ci (son emplacement, son éventuel déplacement, l'utilisation de son image à toute fin informative ou promotionnelle)

4 – TECHNIQUE :

Dimensions : les dimensions **minimales intérieures** :

hauteur : 35 cm, largeur 40 cm, profondeur : 35 cm

Tout type de matériaux résistants aux intempéries pourra être utilisé, privilégiant les matériaux de récupération.

Tout objet ne craignant pas les intempéries et étanche pourra être détourné de sa fonction initiale.

La cabane pourra être munie d'une attache afin de la fixer à un mur ou bien montée sur un socle à

une hauteur moyenne de 1,30 m

Couleur forme et matériaux utilisés à la charge et au choix du créateur

Le concepteur pourra baptiser sa cabane et/ou mettre son nom sur celle-ci.

5 – JURY :

Un jury composé de professionnels, élu(s) et habitant(s) de la commune décernera le prix au vainqueur lors d'une cérémonie le 25 avril 2015.

Inscription au concours avant le vendredi 23 janvier 2015

Dépôt des cabanes à la mairie avant le 30 mars 2015

Le jury évaluera les cabanes selon 3 critères :

- solidité et protection des ouvrages à l'humidité
- soin apporté aux finitions
- originalité et/ou esthétique

Le jury choisira le lieux où seront installées chaque cabane.

Le classement sera rendu le 25 avril 2015 à Burle.

6 – ENTRETIEN :

L'entretien des cabanes sera à la charge de la mairie, sous réserve que la dégradation ne soit pas dûe à un défaut de conception.

En cas de dégradation volontaire, la mairie pourra se retourner contre l'auteur des faits.

La mairie décline toute responsabilité concernant l'état et la teneur des ouvrages mis en libre service dans les cabanes.

7 – GAINS :

Le premier prix sera récompensé par un abonnement à une revue de son choix (maximum 150 €) et une médaille de la ville.

Le second prix sera récompensé par un livre et une médaille de la ville.